

16^{eme} RAPIDE DE PONTARLIER

Support du Championnat du Doubs

DIMANCHE 14 AVRIL 2019

MJC des Capucins, 18 rue de Salins à Pontarlier.

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le Club d'Échecs de PONTARLIER « LE PION TISSALIEN » organise le Dimanche 14 Avril 2019 le 16^{eme} tournoi de parties rapides de Pontarlier, support du Championnat du Doubs de parties rapides. Le tournoi aura lieu à la MJC des Capucins, 18 rue de Salins à Pontarlier.

Organisateur : Claude Piotte (Président du Pion Tissalien)

Arbitre principal : **Christophe Robbe (Arbitre Fédéral Open 1)**

Le tournoi est homologué par la FFE et éligible au Elo-rapide sous le numéro : 48332

ARTICLE 2

Les **Règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE).

Seront appariés à la première ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur **Licence** (A ou B). Possibilité de prendre une licence sur place.

Les appariements se font au **Système suisse intégral** (règles C04 de la FIDE) assisté par ordinateur comportant le programme PAPI.

Le tournoi comporte **7 rondes**.

La cadence est de **17 minutes + 3 secondes par coup**

ARTICLE 3

Les **Horaires** sont les suivants :

VERIFICATION DES LICENCES de 8H30 à 9H30

RONDE 1 : 9H 45

RONDE 2 : 10H 30

RONDE 3 : 11H 15

RONDE 4 : 14H

RONDE 5 : 14H 45

RONDE 6 : 15H 30

RONDE 7 : 16H 15

Remise des prix à 17H 15

Les lauréats absents lors de la cérémonie de remise des prix renoncent à leur récompense.

ARTICLE 4

A la **Fin de la partie**, le vainqueur ou le joueur qui avait les blancs en cas de nulle, annonce à l'arbitre le résultat de la partie.

ARTICLE 5

Le **Classement** est effectué selon le nombre de points marqués.

En cas d'égalité dans le nombre de points, le **Départage** se fera dans l'ordre des systèmes suivants :

- a) Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires)
- b) Cumulatif
- c) Performance

ARTICLE 6

Les **Droits d'inscription** :

18 euros pour les adultes et 9 euros pour les jeunes pour les inscriptions avant le 13 avril à minuit.

Sur place, 20 euros pour les adultes et 10 euros pour les jeunes.

ARTICLE 7

Les prix :

1^{er} prix 100 euros, 2^{ème} prix 50€, 3^{ème} prix 30€

Les autres prix (Prix par classes de Elo réparties équitablement, prix féminin, prix champion du Doubs, prix minimales et moins) seront affichés avec les appariements de la quatrième ronde.

Les prix, à l'exception du titre de champion du Doubs, ne sont pas cumulables.

Les prix sont non partagés (1 rang 1 prix).

Le premier joueur licencié dans le Doubs sera déclaré Champion du Doubs des parties rapides.

ARTICLE 8

L'**arbitrage** sera assuré par Christophe Robbe (AF3)

ARTICLE 9

Le **Comportement des joueurs** doit être respectueux des règles du jeu et de la charte du joueur d'échecs.

Il est notamment rappelé :

Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.

Les téléphones portables devront être éteints pendant les parties, sous peine de perte de la partie.

Le joueur n'a pas le droit de parler pendant sa partie.

La possession ou l'utilisation de livres d'échecs ou d'ordinateurs d'échecs entraîne la perte de la partie et l'exclusion du tournoi.

Un joueur ayant une partie en cours ne peut quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

ARTICLE 10

La participation au tournoi entraîne l'acceptation et le **Respect du présent règlement.**

L'organisateur

Claude Piotte

L'arbitre

Christophe Robbe